Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260522-2026_23_REC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Le mardi 19 mai 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. TAVERNIER Vincent (procuration à J. KERFERS), M. ROBERT Michel (procuration à M. RIVOALLAND),

Secrétaire de séance : M. HUITOREL Ronan

Date de convocation : 07/05/2026
Date de publication : 21/05/2026

Délibération 23/2026 : SAD du Corong : Participation au portage de repas à domicile – Année 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation pour l'année 2026 du SAD du Corong pour le service de portage de repas à domicile.

La participation demandée est de 252 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement de la somme de 252 € au SAD du Corong pour la participation au service de portage de repas à domicile ;
- PRECISE que cette dépense est prévue au BP 2026 à l'article 6281.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 21/05/2026 et affichage en mairie le 21/05/2026.